



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,
le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean
PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Taux d'imposition 2025

Par délibération du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 %

TH :14.25 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Suite à ces informations, le Conseil municipal, **décide** de conserver les taux d'imposition de 2024 soit :

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 %

TH :14.25 %

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

31 MAR. 2025

31 MAR. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos
Maire de Four



Nicolas Jambot
Secrétaire de séance

